



OPERATION DÉNEIGEMENT SAISON 2022/2023

SERVICE AUX PERSONNES ÂGÉES (+ DE 70 ANS) OU HANDICAPÉES
proposé par le Centre Communal d'Action Sociale de la VILLE DE BELFORT

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner au CCAS – 14 bis rue du Général Strolz - CS 70467 - 90008 BELFORT Cedex
AVANT LE LUNDI 31 OCTOBRE 2022

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ TEL : _____

ADRESSE : _____ 90000 BELFORT

QUARTIER : _____

J'HABITE UNE MAISON PARTICULIÈRE UN APPARTEMENT ÉTAGE : ____

JE SUIS PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE Territoire Habitat ou Néolia

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

MISE EN ŒUVRE DU SERVICE : J'ai bien noté qu'à la suite de mon inscription et après signature du contrat, l'intervention du service de déneigement sera **systématiquement déclenchée sur les indications du PC-Neige municipal**, en cas de chute de neige durant la période entre le 1^{er} décembre 2022 et le 15 mars 2023.

Le PC-Neige actionnera alors, pour mon compte, les collaborateurs de CHAMOIS qui interviendront, du lundi au samedi, pour débayer la neige (hors dimanches et jours fériés).

J'ai également bien noté que des frais d'inscription forfaitaire de 11 € me seront facturés au titre de 2022 auxquels s'ajouteront des coûts d'intervention calculés selon le temps effectivement passé et mes ressources : service payant à partir de 1 334,84 € mensuels pour une personne seule et à partir de 2 072,35 € pour un couple (base I.R.P.P. - Sur les revenus 2021).

Je joins à ce bulletin mon avis d'imposition sur le Revenu des Personnes Physiques (I.R.P.P.) de l'année 2022 sur les revenus 2021.

PÉRIODE D'INTERVENTION : du 01/12/2022 au 15/03/2023 (ou après signature du contrat avec le C.C.A.S.) hors dimanches et jours fériés.

DATE ET SIGNATURE
DU DEMANDEUR OU DE SON REPRESENTANT

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, MERCI DE JOINDRE LE CCAS AU 03 70 04 81 91

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BELFORT

14 bis, rue du Général Strolz – CS 70467 - 90008 BELFORT CEDEX

Tél : 03 84 54 56 56

www.belfort.fr - ccas@mairie-belfort.fr

Prise en charge des interventions de déblaiement de la neige

Personnes seules :

Tranches de tarification	Revenus mensuels (Base I.R.P.P. - Année 2022) (Revenus de l'année 2021)		Interventions du lundi au vendredi		Interventions le samedi	
	Minimum	Maximum	Coût d'interv° / 1/2 heure	Prise en charge du C.C.A.S.	Coût d'interv° / 1/2 heure	Prise en charge du C.C.A.S.
Tranche 1		953,45 €	11,50 € / demi-heure	11,50 €	14 € / demi-heure	14,00 €
Tranche 2	953,46 €	1 144,14 €		11,50 €		14,00 €
Tranche 3	1 144,15 €	1 334,83 €		11,50 €		14,00 €
Tranche 4	1 334,84 €	1 525,52 €		5,50 €		6,50 €
Tranche 5	1 525,53 €	1 716,21 €		2,50 €		2,75 €
Tranche 6	1 716,22 €			0,50 €		0,25 €

Ménages en couple :

Tranches de tarification	Revenus mensuels (Base I.R.P.P. - Année 2022) (Revenus de l'année 2021)		Interventions du lundi au vendredi		Interventions le samedi	
	Minimum	Maximum	Coût d'interv° / 1/2 heure	Prise en charge du C.C.A.S.	Coût d'interv° / 1/2 heure	Prise en charge du C.C.A.S.
Tranche 1		1 480,24 €	11,50 € / demi-heure	11,50 €	14 € / demi-heure	14,00 €
Tranche 2	1 480,25 €	1 776,29 €		11,50 €		14,00 €
Tranche 3	1 776,30 €	2 072,34 €		11,50 €		14,00 €
Tranche 4	2 072,35 €	2 368,38 €		5,50 €		6,50 €
Tranche 5	2 368,39 €	2 664,43 €		2,50 €		2,75 €
Tranche 6	2 664,44 €			0,50 €		0,25 €